

SAMEDI 7 ET DIMANCHE 8 MARS 2026

REGLEMENT

N° de tournoi : 2500209 - Juge arbitre : Yves DELORME - Juge arbitre adjoint : Gilles VADE

1. Ce tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBaD Seniors, Juniors, Cadets (D8 minimum) et minimes (D7 minimum), en simples, doubles et doubles mixtes. Ces licenciés ne doivent pas faire l'objet d'une sanction fédérale.
2. Les règles générales de la FFBaD seront appliquées.
3. Tout joueur devra être en règle de sa licence sur Poona le jour du tirage au sort.
4. Les joueurs seront convoqués à 60 mn avant le début de leur premier match prévu à l'échéancier, sauf pour la 1^{ère} rotation de chaque journée où ils seront convoqués 30 mn avant.
5. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre.
6. Les joueurs auront 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match aura été appelé.
7. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
8. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants de référence sont les volants plumes CBX RED (volants en vente dans la salle).
9. Tous les matchs seront auto-arbitrés, sauf si présence d'arbitres pour les finales des séries N2 et N3.
10. Le tournoi se déroulera en set de 21 points et au meilleur des 3 sets (2 sets gagnants).
11. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes. Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
12. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que leurs coachs respectifs. Chaque joueur ou paire a droit à deux coachs maximum, situés derrière le terrain. **Le plateau sera interdit à toute autre personne que les joueurs, coachs, organisateurs clairement identifiés et officiels techniques.**
13. Tout volant touchant une structure du gymnase (liée au plafond) sera compté «faute» dans l'échange et «let» pour le premier service.
14. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé.
15. Une tenue de badminton conforme aux circulaires F.F.BaD. est exigée.
16. Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
17. La compétition se déroulera en poules puis en élimination directe. Les tableaux seront organisés par classement N2/N3, R4/R5, R6/D7 et D8/D9 et seront constitués selon le CPPH à la date du tirage au sort (22 février 2026). Les poules seront constituées de 3 ou 4 joueurs avec deux sortants par poule, voire en poule unique de 5 ou 6 joueurs.
18. Le comité d'organisation limite le nombre d'inscrits par tableau. **Priorité sera donnée aux premiers engagements reçus et réglés.** Le comité d'organisation pourra inscrire un joueur dans un seul tableau si le second tableau pour ce même joueur est déjà complet. **Les joueurs classés "P" et "NC" ne seront pas prioritaires, ils seront placés en liste d'attente et complèteront les tableaux en cas de besoin.**
19. Lors de la constitution des tableaux de doubles, les joueurs ont la possibilité de s'inscrire avec X. Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités, et en priorité, dans la série équivalente au tableau où le joueur est déjà inscrit, si celui-ci est effectivement inscrit dans un autre tableau. Cette décision sera sans appel.
20. Le remboursement des frais d'inscription sera effectué pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort et pour les forfaits **justifiés** après la date du tirage au sort. En cas de forfait après la date du tirage au sort, le joueur devra produire un justificatif au plus tard dans les 5 jours suivant le tournoi et l'envoyer à la ligue des Pays de la Loire (forfait@badminton-paysdelaloire.fr) sous peine d'une suspension de deux mois, six mois si récidive.
21. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).
22. Les licenciés qui reçoivent un carton noir se verront remettre par le juge arbitre un formulaire exposant les sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
23. Le comité d'organisation se réserve le droit en cas de nécessité, de prendre toutes les mesures qui permettront d'améliorer le bon déroulement de la compétition, après accord du juge arbitre.
24. Tout joueur est susceptible d'être pris en photo durant le tournoi, il pourra alors paraître dans la presse ou sur le site internet du club.
25. Le présent règlement sera affiché dans la salle.
26. Toute participation au tournoi de La Ferté Bernard implique l'adoption du présent règlement.